

Questions au Feuilleton

NOTA: Les données statistiques à ce sujet n'étaient pas compilées avant janvier 1975.

- d) Nous ne disposons pas de données statistiques distinctes pour le *Jubilee Hospital*.
 e) et f) Aucun. (La partie de l'accord concernant les «lits garantis» s'applique seulement au pavillon Memorial et au *Jubilee Hospital*.)

3. a) et b) Variable selon les données journalières. Voir réponse 2 a).

4. a) Soins en hébergement, 74; Soins prolongés, 10; b) Pavillon Memorial.

5. a) 139. b) 21.

6. Aucun.

7. Aucun frais pour les anciens combattants qui ont droit à l'hospitalisation.

8. Aucun.

SDICC—LES FONDS ENGAGÉS DANS LA PRODUCTION DE «SWEET MOVIE»

Question n° 2879—M. Bawden:

1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle financé le film *Sweet Movie* comme le rapporte le magazine *MacLean*?

2. La SDICC a-t-elle financé d'autres films du même ordre?

3. De quels critères se sert-on pour choisir les films qui seront financés?

4. Le gouvernement considère-t-il que le financement de films pornographiques est une utilisation pertinente des fonds publics?

5. L'Office national du film enverra-t-il ce film à toutes ses bibliothèques du Canada et, dans la négative, pourquoi?

6. Quel est le montant des subventions accordées par la SDICC pour la production de films?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): En réponse aux questions 1, 2, 3, 5, et 6, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne m'a donné les renseignements suivants: 1. Oui.

2. Non.

3. Les membres et le personnel de la Société tiennent compte du scénario du film proposé, de l'expérience du producteur et du directeur proposés, de la distribution, du budget, des dispositions prises pour la distribution et d'autres détails d'ordre financier, avant de décider d'investir dans un projet qui lui est présenté.

4. Non.

5. Non. C'est une production du secteur privé.

6. Le montant total des subventions accordées par la SDICC depuis sa fondation jusqu'au 31 mars dernier (soit en sept ans) s'élève à \$17,144,656.

[M. MacDonald (Cardigan).]

LES PORTS DE L'EST DU CANADA—LA RÉDUCTION DES DÉPENSES

Question n° 2907—M. Forrestall:

Quels ports de l'Est du Canada seront touchés par la réduction de 6 millions de dollars des dépenses non budgétaires du Conseil des ports nationaux et dans quelle mesure?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des ports nationaux: La réduction est étudiée à l'intérieur des besoins globaux aux fins des transports et actuellement, aucune recommandation finale n'a encore été faite au ministre des Transports.

*COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LES DEMANDES À L'ÉTUDE

Question n° 2910—M. McCleave:

1. Les 1^{er} juin 1974 et 1975, combien de demandes étaient toujours à l'étude des comités d'examen de la Commission canadienne des pensions?

2. Le gouvernement prévoit-il prendre des mesures pour aider plus rapidement ces anciens combattants?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Au 1^{er} juillet 1974, il y avait 414 demandes en instance d'audition devant un comité d'examen. Au 1^{er} juin 1975, il y en avait 706. En outre, au 1^{er} juillet 1974, 3,042 demandes étaient à divers stades de préparation en vue d'une audition et au 1^{er} juin 1975, ce nombre était de 3,730. Ces chiffres comprennent les demandes pour lesquelles le requérant ou son conseiller sont en possession de l'exposé du cas et pour lesquelles la Commission canadienne des pensions n'a pas encore reçu l'avis de procéder à l'audition.

2. Oui.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES FONCTIONNAIRES EN SERVICE À TERRE-NEUVE DEPUIS 1968

Question n° 2409—M. Marshall:

Depuis 1968 jusqu'à aujourd'hui, combien de fonctionnaires chaque ministère a-t-il employés annuellement dans la province de Terre-Neuve?

(Le document est déposé.)

M. Lawrence: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le 22 mai, j'ai fait inscrire la question n° 2535. Elle est relativement simple et porte sur les conflits d'intérêts pour les ministres. La réponse ne dépasse sûrement pas le champ des connaissances d'un membre du gouvernement en particulier, le très honorable premier ministre (M. Trudeau). Je suis bien certain qu'on pourrait la pondre en 30 secondes. Je me demande pourquoi on n'y a pas répondu et je la porte à l'attention du secrétaire parlementaire.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.